



## SANET BR 75 10 L

WM 1204792

Numéro de commande: 0404792

Version 1.6

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 21.09.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SANET BR 75 10 L  
numéro d'identification : 61570

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.  
Drève Richelle, 161 K BOITE/BUS 29  
1410 Waterloo  
Téléphone : +3223520400  
Téléfax : +3223510860  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.  
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 H290: Peut être corrosif pour les métaux.

##### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Irritant R38: Irritant pour la peau.  
R41: Risque de lésions oculaires graves.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.



## SANET BR 75 10 L

WM 1204792

Numéro de commande: 0404792

Version 1.6

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 21.09.2015

	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H290	Peut être corrosif pour les métaux.
Conseils de prudence	: P102	Tenir hors de portée des enfants.
	<b>Prévention:</b>	
	P260	Ne pas respirer les aérosols.
	P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
	P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	<b>Intervention:</b>	
	P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
	<b>Elimination:</b>	
	P501	Ne jeter que les emballages entièrement vides dans les containers spéciaux.

### 2.3 Autres dangers

acide phosphorique : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).  
Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Pas d'information disponible.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
acide phosphorique	7664-38-2 231-633-2 01-2119485924- 24	C; R34	Skin Corr.1B; H314 Met. Corr.1; H290	>= 20 - < 25
Trideceth-11 (INCI)	24938-91-8	Xn; R22 Xi; R41		>= 2 - < 5
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3 270-115-0 01-2119489428-	Xn; R22 Xi; R38	Acute Tox.4; H302 Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318	>= 2 - < 5



## SANET BR 75 10 L

WM 1204792

Numéro de commande: 0404792

Version 1.6

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 21.09.2015

	22	Xi; R41	Aquatic Chronic3; H412	
Alcools en C12-15, éthoxylés (7 EO)	68131-39-5	Xn; R22 Xi; R41 N; R50		>= 0 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Appeler un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Irritation
- Risques : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.



## SANET BR 75 10 L

WM 1204792

Numéro de commande: 0404792

Version 1.6

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 21.09.2015

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux :

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.



## SANET BR 75 10 L

WM 1204792

Numéro de commande: 0404792

Version 1.6

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 21.09.2015

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
PHOSPHORIC ACID		TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	Indicatif			
PHOSPHORIC ACID		STEL	2 mg/m <sup>3</sup>	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	Indicatif			
PHOSPHORIC ACID		TGG 8 hr	1 mg/m <sup>3</sup>	2006-03-23	BE OEL
PHOSPHORIC ACID		TGG 15 min	2 mg/m <sup>3</sup>	2006-03-23	BE OEL

DNEL  
acide phosphorique : Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux  
Valeur: 2,92 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux  
Valeur: 0,73 mg/m<sup>3</sup>



## SANET BR 75 10 L

WM 1204792

Numéro de commande: 0404792

Version 1.6

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 21.09.2015

acide benzènesulfonique,  
dérivés alkyles en C10-13, sels  
de sodium

: Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 12 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux  
Valeur: 12 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 3 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Ingestion  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux  
Valeur: 3 mg/m<sup>3</sup>

PNEC

acide benzènesulfonique,  
dérivés alkyles en C10-13, sels  
de sodium

: Eau douce  
Valeur: 0,268 mg/l

Eau de mer  
Valeur: 0,0268 mg/l

Sédiment d'eau douce  
Valeur: 8,1 mg/kg

Sédiment marin  
Valeur: 8,1 mg/kg

Sol  
Valeur: 35 mg/kg

intermittent release  
Valeur: 0,0167 mg/l

STP  
Valeur: 3,43 mg/l



## SANET BR 75 10 L

WM 1204792

Numéro de commande: 0404792

Version 1.6

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 21.09.2015

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter un écran facial:  
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains
- Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle  
ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.
- Épaisseur du gant : 0,4 mm
- Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant  
la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions  
particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de  
contact).
- Protection de la peau et du  
corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la  
concentration de la substance dangereuse au poste de travail.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.  
Type de Filtre recommandé:  
Filtre ABEK-P3  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : liquide
- Couleur : bleu-vert
- Odeur : caractéristique
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- pH : env. 0,5
- Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
- Point d'éclair : non applicable
- Taux d'évaporation : Donnée non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible



## SANET BR 75 10 L

WM 1204792

Numéro de commande: 0404792

Version 1.6

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 21.09.2015

Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,153 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
réserve acide	: 9,8 g/100g
Temps d'écoulement	: >= 200 s Section transversale: 2 mm
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible



## SANET BR 75 10 L

WM 1204792

Numéro de commande: 0404792

Version 1.6

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 21.09.2015

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Donnée non disponible

Information supplémentaire : Donnée non disponible

#### Composants:

##### **PHOSPHORIC ACID :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: 1.530 mg/kg

DL50 oral rat: 2.600 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: 0,21 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 lapin: 2.740 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: Corrosif

Toxicité à dose répétée : NOAEL: 250 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OECD 422



## SANET BR 75 10 L

WM 1204792

Numéro de commande: 0404792

Version 1.6

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 21.09.2015

### SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE :

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur  
Organes cibles: Appareil gastro-intestinale  
Symptômes: Diarrhée, Somnolence, Difficultés respiratoires
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal rat: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Symptômes: Formation de croûtes
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: lapin  
Résultat: irritant  
Méthode: OCDE ligne directrice 404
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: lapin  
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.  
Méthode: OCDE ligne directrice 405
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Méthode de test: Test de Maximalisation (GPMT)  
Espèce: cochon d'Inde  
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
Méthode: OCDE ligne directrice 406
- Toxicité pour la reproduction : Espèce: rat  
Voie d'application: Oral(e)  
NOAEL: 350 mg/kg,  
F1: 350 mg/kg,  
F2: 350 mg/kg, Les tests de toxicité pour la fertilité et le développement n'ont pas montré d'effets sur la reproduction.
- Tératogénicité : Espèce: rat  
300 mg/kg  
300 mg/kg  
  
Espèce: souris  
300 mg/kg  
2 mg/kg
- Toxicité à dose répétée : rat: NOAEL: 125 mg/kg  
LOAEL: 250 mg/kg  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 28 d  
Organes cibles: Sang, Foie, Coeur  
Symptômes: Diarrhée  
  
rat: NOAEL: 40 mg/kg



## SANET BR 75 10 L

WM 1204792

Numéro de commande: 0404792

Version 1.6

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 21.09.2015

LOAEL: 115 mg/kg  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 180 d  
Organes cibles: Sang, Reins  
Symptômes: Diarrhée

rat: NOAEL: 85 mg/kg  
LOAEL: 145 mg/kg  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 270 d  
Organes cibles: Sang

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### C12-15 PARETH-7 :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: > 200 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal rat: > 2.000 mg/kg

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### PHOSPHORIC ACID:

Toxicité pour les poissons : CL0 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 138 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnie): 100 - 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries : CE50 (boue activée): 270 mg/l

##### SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 1 - 10 mg/l



## SANET BR 75 10 L

WM 1204792

Numéro de commande: 0404792

Version 1.6

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 21.09.2015

	Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	: NOEC (Elodea canadensis): > 4 mg/l Durée d'exposition: 28 d
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 28 d Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: > 1 - 10 mg/l  NOEC: 2,9 mg/l Durée d'exposition: 32 d
Toxicité pour les plantes	: NOEC: 100 mg/kg Espèce: Sorghum bicolor (sorgho) Méthode: OECD 208

### C12-15 PARETH-7:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 96 h  CL50 : 2,33 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: voir texte créé par l'utilisateur
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,08 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50 (Selenastrum capricornutum): 0,42 mg/l Durée d'exposition: 72 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Produit:

Biodégradabilité	: Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
------------------	--

### Composants:

#### PHOSPHORIC ACID:

Biodégradabilité	: Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.
------------------	--



## SANET BR 75 10 L

WM 1204792

Numéro de commande: 0404792

Version 1.6

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 21.09.2015

### SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Résultat: rapidement biodégradable  
Durée d'exposition: 28 d  
Cinétique:  
: > 60 %  
Méthode: OECD 301 B  
Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

#### PHOSPHORIC ACID:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,77

#### SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE:

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Durée d'exposition: 192 h  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur  
Remarques: Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Composants:

#### PHOSPHORIC ACID:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)..

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà



## SANET BR 75 10 L

WM 1204792

Numéro de commande: 0404792

Version 1.6

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 21.09.2015

	utilisés. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.
Code des déchets	Le code européen des déchets 200129 Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ADR	: 1760
IMDG	: 1760
IATA	: 1760

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR	: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide phosphorique)
IMDG	: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Phosphoric acid)
IATA	: Corrosive liquid, n.o.s. N'est pas autorisé au transport

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	: 8
IMDG	: 8
IATA	: 8

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR	
Code de classification	: C9
Groupe d'emballage	: III
Numéro d'identification du danger	: 80
Étiquettes	: 8
IMDG	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 8
No EMS Numéro	: F-A, S-B
IATA	
(Cargo)	: Corrosive liquid, n.o.s. N'est pas autorisé au transport
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 8

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR	
Dangereux pour l'environnement	: non



## SANET BR 75 10 L

WM 1204792

Numéro de commande: 0404792

Version 1.6

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 21.09.2015

### IMDG

Polluant marin : non

### IATA

Dangereux pour l'environnement : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Composés organiques volatils : Directive 1999/13/CE  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 0,03 %, 1,68 g/l

Directive 1999/13/CE  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 0,03 %, 0,33 g/l

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

## SECTION 16: Autres informations

R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R34 Provoque des brûlures.  
R38 Irritant pour la peau.  
R41 Risque de lésions oculaires graves.  
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Texte complet pour phrase H

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces



Werner & Mertz  
Professional

## SANET BR 75 10 L

WM 1204792

Numéro de commande: 0404792

Version 1.6

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 21.09.2015

informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

50000000938